

Le Petit Massois

N° 84

Lettre d'information municipale

www.commune-lemas.fr



Comité consultatif des citoyens de la commune du Mas Les forces de notre territoire

Le Comité consultatif des citoyens de la commune du Mas créé par le maire Fabrice Lachenmaier en 2008 à l'occasion de son premier mandat constitue un outil dynamique de débat et de dialogue entre les administrés et les élus, permettant de donner consistance au concept de démocratie participative. Au moins une fois l'an, ce conseil ouvert à tout habitant du village est réuni autour d'une thématique : la carte communale, l'eau potable, le PNR, le développement durable...

« C'est un moment unique qui peut donner naissance à des projets, des prises de position, et dans tous les cas, permettre aux élus de prendre les bonnes décisions » précise le Maire, satisfait de présider ce premier conseil depuis sa réélection en 2014 : « Bien sûr, nous avons toujours un public nombreux à chaque conseil municipal et un moment de libre discussion avec celui-ci après le vote des délibérations. Bien sûr, nous avons de multiples occasions de discuter et de faire jaillir des idées nouvelles avec une proximité privilégiée entre tous les Massois au cours de nos diverses manifestations mais ce Comité consultatif est précieux car il s'agit d'un conseil municipal élargi où chacun trouve sa place, une forme d'appropriation du projet collectif par et pour tous, une façon de vivre activement sa citoyenneté ». Cette démarche originale pour une petite commune de 170 habitants a d'ailleurs eu l'honneur en 2014 d'un reportage au journal national de France 3 soulignant une mobilisation permanente des habitants qui se traduit par une forte participation aux élections.

Réunis dans la salle du Conseil, les Massois ont donc planché (un dimanche matin) sur « les forces et faiblesses du territoire

communal ». Le Maire indique en préambule qu'il s'agit d'inscrire cette réflexion dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire de la CAPG qui doit dégager des lignes directrices et de possibles projets structurants, constituant la référence dans la conduite de l'action publique intercommunale. La population des 23 communes sera consultée début 2017 sur ce projet de territoire, juste avant la validation du document dans le cadre d'une « concertation citoyenne de proximité » dont les modalités ne sont pas encore définies.

Ce projet de territoire doit répondre à quelques grands principes : respecter les communes dans leur diversité et spécificité (ne pas constituer une addition des visions communales), ne pas alourdir la pression fiscale tout en garantissant l'efficacité de l'action publique locale, prioriser les investissements concernant la transition énergétique pour tendre vers un territoire à énergie positive, inscrire les projets dans une volonté de solidarité territoriale.

A l'occasion de ces débats intercommunaux et suite au vote du budget communal 2016 sur la question déterminante des moyens à trouver pour développer les ressources de la commune, il a semblé intéressant aux élus du Mas de lancer immédiatement une consultation, permettant de produire une liste à la Prévert mais aussi d'inscrire des projets dans un cadre plus global et d'expliquer à chaque fois en quoi ces derniers permettraient d'améliorer le cadre de vie communal et/ou intercommunal. « Nous souhaitons, explique le Maire, être force de proposition auprès de la CAPG, être acteur de notre futur. Dans une période difficile de baisse des dotations de l'Etat, de transfert

des compétences de l'échelon local à celui de l'intercommunalité, nous devons développer des stratégies autour de nos richesses et de notre identité. Les élus du Mas ont eu une feuille de route pour préparer les débats (9/04 au 15/05), nous avons réuni le Conseil consultatif et rédigé une synthèse des débats (15/05 au 15/07), nous transmettrons une note à la CAPG début septembre 2016 qui servira aussi à la préparation des prochains budgets communaux jusqu'en 2020 ».

Le public, très en forme, a été prolixe en propositions et d'une grande lucidité sur les enjeux de la démarche.

La première partie de la réunion concernait l'environnement, l'habitat, le cadre de vie, l'agriculture-alimentation et la gestion des déchets.

Avec une association massoise dédiée à l'environnement et forte de plus de 50 adhérents, cette thématique était particulièrement bien venue pour introduire la discussion. Hervé propose de « lister les ressources naturelles de la commune afin de permettre une meilleure exploitation, regrettant que la filière bois n'intéresse pas davantage les professionnels ». Lisette espère que « nos espaces seront sauvegardés car ils constituent une richesse exceptionnelle et une attractivité touristique. Pour cela, il convient de prendre des mesures comme par exemple l'interdiction des trials sur les chemins ruraux, l'entretien des chemins et des berges de la Gironde, l'encouragement au désherbage et à l'élagage ». Pour Chantal, exploitante agricole productrice d'oeufs « il faut préserver du foncier agricole, créer un espace de vente au public au cœur du village, ouvrir même un petit bistrot-épicerie, lieu de rencontre pour

(suite page 3)

19

Compte-rendu du conseil municipal du 15 mai 2016

Les séances du conseil municipal sont publiques. A l'issue de chaque Conseil, un moment est réservé pour débattre avec le public. Venez nombreux !

Le conseil municipal du Mas s'est réuni le dimanche 15 mai 2016 à 9h en présence de tous les conseillers en exercice. Ils avaient été convoqués par écrit le 2/05/2016. Après émargement, un scrutin a eu lieu, Thierry Traversini a été nommé secrétaire de séance.

Audit de l'éclairage public

La commune souhaite réduire sa consommation d'énergie électrique en réalisant un Schéma Directeur de Rénovation chiffré. Pour la commune, le nombre points lumineux est d'environ 173 avec 3 armoires, et la dépense estimée à 1.730 € HT. Il est proposé de solliciter l'aide financière du Conseil départemental, de l'ADEME et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre du Financement Régional pour l'Environnement et l'Energie selon le plan de financement suivant : Conseil régional (35%), Conseil départemental (10%), ADEME (35%), Commune (20%).

Voté à l'unanimité

DM1 Eau et assainissement

Suite à une erreur d'imputation dans le budget primitif 2016 pour l'eau et l'assainissement, il convient de prendre une décision modificative pour les dépenses en section de fonctionnement afin de diminuer les crédits sur la ligne D613 (locations, droits de passage...) d'un montant de 1.091 € et d'augmenter la ligne D651 (redevance pour concession) du même montant. Voté à l'unanimité

Acquisition parcelle A910

Le Maire expose au Conseil municipal la possibilité d'acquérir la parcelle A910 au prix de 2.500 euros, les frais d'enregistrement et de publication aux hypothèques étant à la charge de l'acquéreur. Cette parcelle est composée d'une écurie située sur la place principale des Sausses et pourra servir de local technique afin d'entreposer le matériel utilisé pour l'organisation de manifestations sous la halle ainsi que pour l'entretien de la voirie et des espaces verts du hameau. Le Maire propose de demander une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur à hauteur de 50% de l'investissement à réaliser.

Voté à l'unanimité

Toute l'actualité du village sur :
www.commune-lemas.fr

Dotation cantonale 2016

La commune envisage de réaliser des travaux de voirie pour un montant de 66.500 euros HT et pourrait bénéficier d'une subvention de 46.458 euros représentant 69,85% du montant HT du projet dans le cadre de la dotation cantonale 2016. Voté à l'unanimité

Subvention déneigement

Le Maire expose au Conseil municipal que la commune a dû faire appel à la société privée CNB-TP pour assurer le déneigement des voies communales. La facture de ces prestations pour l'hiver 2015/2016 s'élève à : 2.322 €. Le Maire propose de solliciter une aide financière du Conseil départemental à hauteur de 70%. Voté à l'unanimité

Révision tarif RSE

Le Maire indique que conformément à l'article 19 du règlement du service des eaux délibéré et voté par le Conseil municipal le 19/05/12 et amendé le 11/11/2012, c'est au Conseil municipal de fixer le montant des redevances, participations et tarifs. Il propose que le Conseil se prononce pour un paiement forfaitaire de 280 € concernant le coût de remplacement d'un compteur au réseau public d'eau (fourniture et pose sur installation existante). Il rappelle notamment que les compteurs sont placés sous la responsabilité des abonnés qui doivent en assurer l'isolation en hiver et l'entretien tout au long de l'année. Les abonnés doivent signaler toute anomalie de fonctionnement ou toute dégradation. Voté à l'unanimité

Prochain conseil municipal

le 14 juillet à 10h
suivi de la commémoration (11h)
avec la participation des scouts
de France et apéritif sur la place
J.Muraire.

Projet webcam

Le Maire indique que le Préfet des Alpes-Maritimes a confié au Conseil départemental une enveloppe du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Il appartient au Conseil départemental de répartir cette dotation au profit des communes de moins de 10.000 habitants compétentes en matière de voirie communale. Cette aide permet de co-financer des travaux répondant aux prescriptions des articles R2334-11 et 12 du CGCT avec un taux forfaitaire appliqué de 30% de la dépense subventionnable. Les sommes allouées doivent permettre de financer des opérations liées aux transports en commun ou à la circulation routière. Dans cette seconde catégorie, sont éligibles les études et mise en œuvre de plans de circulation, création de parcs de stationnement, installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale, aménagement de carrefours, différenciation du trafic ou des travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

Considérant que l'installation d'une webcam sur la façade de la mairie permettrait de donner une indication précieuse aux automobilistes qui doivent emprunter la RD10 notamment en période d'intempérie (insertion sur le site internet de la commune mais aussi sur un site dédié et par smartphone), le Conseil demande au Conseil départemental une subvention plafonnée à 30% de la dépense subventionnable afin d'acquérir et d'installer ce matériel qui participe à la sécurisation routière, le projet étant évalué à 1.500 € ttc.

Voté à l'unanimité

Cet été, venez prendre un
Maximum d'Air Sauvage

Location de gîtes

(possibilité accueil de groupes)

week-end-semaines

Informations, devis et disponibilités :

04.93.60.40.29

(suite de la page 1)

renforcer la convivialité intergénérationnelle».

D'ailleurs, Chantal annonce qu'elle exposera ses productions maraîchères deux fois par semaine pendant la période estivale. Pour Aurélio, « il est indispensable d'envisager un remembrement parcellaire pour offrir des possibilités d'installation à de nouveaux agriculteurs », à condition précise Claude « que ceux-ci soient sérieux, car le monde agricole garantira la survie du territoire. A défaut de grands espaces, nous devons chercher des projets de niche comme la culture de la violette, de plantes aromatiques, élevage de coccinelles... ». L'habitat est un élément majeur du débat. Patrick regrette « des loyers trop chers, des maisons aux volets fermés, un manque d'entretien des façades ». Le Maire souligne que la carte communale élaborée en 2009 a permis de redynamiser les travaux et quelques constructions nouvelles. Anne-Marie propose que « la mairie poursuive les développements de gîtes, fasse l'acquisition de maisons inoccupées, accompagne les propriétaires vers la recherche de subventions pour rénover, trouve des incitations à la location ». En revanche, pour tous les participants, s'il convient de garantir un logement aux arrivants potentiels, il est impossible de développer des logements sociaux en l'absence d'un contexte économique qui permettrait de créer de l'emploi. Pour les déchets, la commune propose un nouvel espace centralisé pour les encombrants et doit renforcer la sensibilisation au tri sélectif, rationaliser les points de collecte et réviser leur nombre, proposer des bacs à compost. Maryline propose que « des cendriers de sable soient installés pour éviter les mégots jetés au hasard des promenades dans le village ». Quant au cadre de vie, à l'unanimité les Massois s'estiment « chanceux » de bénéficier d'un si « beau village », « bien entretenu », d'un « panorama exceptionnel », « vitalisé par des opérations de conservation et de valorisation » et soulignent combien « l'effort collectif et l'intérêt général sont des moteurs de cette qualité de vie au Mas ».

La seconde thématique concernait le développement économique, l'emploi, l'enseignement supérieur et la recherche.

Jean-Noël prend aussitôt la parole : « développement économique rime avec fibre optique ». « Notre atout serait de proposer un peu d'oxygène et d'eau pure à des artistes, artisans et micro-entrepreneurs dont l'outil de travail principal serait le haut-débit » précise Thierry. « Les activités économiques sur la commune sont faibles » reconnaît le Maire

qui poursuit « nous devrions engager un ou deux projets structurants forts qui soient créateurs d'emplois, les infrastructures et les services suivront... Encourager des micro-entreprises créatrices du made in France. A ce jour, nous avons surtout consacré nos énergies à des projets vitaux comme garantir l'eau pour tous avec un investissement exceptionnel de plus d'un million d'euros sur nos 6 unités de distribution d'eau potable ». Pour Ludovic, un projet « pourrait consister à implanter une forêt d'arbres à vent, générateurs d'électricité. Ces arbres artificiels sont esthétiques, attirent la curiosité, et contribuent à tendre vers un territoire à énergie positive. Nous avons là un projet qui devrait interpeller la CAPG ». « Nous pourrions aussi installer une micro-centrale hydraulique sur la Gironde » complète Alain. Christophe résume la situation : « il faut d'une part favoriser l'esprit d'initiative et d'autre part faire en sorte que les projets d'investissement de la collectivité aient un impact sur le tissu économique local existant ce qui permettra de créer des emplois à court terme ». Le Maire précise que des séminaires universitaires sont régulièrement organisés au village grâce aux capacités d'accueil (plus de 30 couchages et une salle équipée pour les cours) tout en insistant sur la diversification à prévoir des groupes qui visitent le village et participent au fonctionnement de l'auberge dont la notoriété dépasse désormais les limites départementales. Enfin, les élus ont souligné que face à une population vieillissante, il était nécessaire de prévoir des services nouveaux et qu'il s'agissait dans ce domaine d'un gisement d'emplois non négligeable.

La troisième thématique regroupait les domaines de la culture, du tourisme et du patrimoine,

atouts identitaires du village. Les propositions furent : installation d'un point libre service de livres alimenté par l'échange, regroupement d'artistes autour de la place centrale Jules Murraire, renforcement de l'actuel « circuit du patrimoine », transformation de l'église Notre-Dame en espace culturel, création d'un musée du fossile à partir de la prestigieuse collection de Pierre, entretien des chemins de randonnée notamment celui qui relie le village à La Clue très régulièrement parcouru...

« Le tourisme constitue un élément essentiel de la stratégie politique de développement impulsée depuis 2008 par les équipes municipales » souligne le Maire. « Nous pourrions créer des hébergements insolites, cabanes dans les bois, chambres bulles, accueil de camping-cars » propose Cathy, mais aussi des « activités sportives : parcours escalade, circuit équestre et un parc pédagogique et

d'aventures fantastiques avec des animaux en liberté, une grotte à visiter, un tunnel sensoriel, une rivière à traverser, ou une évocation de la vie au 19^e siècle... »

Alain propose que l'on implante « un camp-naturiste sur le terrain de la bergerie dont on étudie actuellement la reconversion ». Glenda, originaire du Royaume-Uni souhaiterait organiser « un jumelage », à condition que le pays demeure euro-compatible. D'autres voudraient maintenir l'esprit « Monts d'Azur » par une mutualisation intercommunale d'outils de communication, l'organisation d'un concours itinérant sur un week-end « challenge des montagnes » avec épreuve sportive, artistique, échange associatif, favoriser le tournage de films et pubs et surtout définir un itinéraire sur les richesses de chaque commune à l'instar de la route Napoléon. Le Maire représente le projet de Centre culturel de la montagne qui avait fait l'objet d'une étude de faisabilité économique et d'une étude architecturale par Albert.

La quatrième thématique englobait l'aménagement du territoire et les déplacements.

Si les Massois s'inquiètent d'une meilleure organisation du Transport à la demande qui favoriserait les déplacements collectifs entre le village et les points essentiels du territoire, Claire réclame surtout « qu'un transport scolaire soit enfin organisé dans l'intérêt des enfants, pour permettre aux parents de limiter les déplacements, de se consacrer à leurs projets professionnels, de faire des économies substantielles ». Le Maire souligne que « le Schéma de Cohérence Territoriale est toujours en chantier avec l'objectif d'identifier les principaux axes d'aménagement liés aux bassins de vie, en regrettant que cette réflexion ambitieuse soit ralentie pour des considérations politiques ». Plusieurs intervenants reconnaissent l'effort de la subdivision de Séranon pour l'entretien des routes et souhaiteraient que le département renforce les équipes locales pour permettre une intervention plus rapide de leur part en cas d'urgence (entretien des bas-côtés, sécurisation de certaines zones, nettoyage des routes...). Anne-Marie souligne aussi « la nécessité de construire des places de parking notamment aux Sausses, hameau très fréquenté pendant la saison de chasse et en été ».

A l'issue des débats, Hervé propose « qu'une liste des projets évoqués soit mise en ligne sur le site de la commune afin de consulter l'opinion publique et d'enrichir ce travail préliminaire par des idées nouvelles ».

Les Massois n'ont pas fini d'enrichir leur projet collectif !



Mercredi 13 juillet 2016

Halle des Sausses

19h

Banquet républicain

Apéritif Sangria

Menu :

**Salade de pâtes océane
Poulet crème aux champignons
Tarte multi fruits**

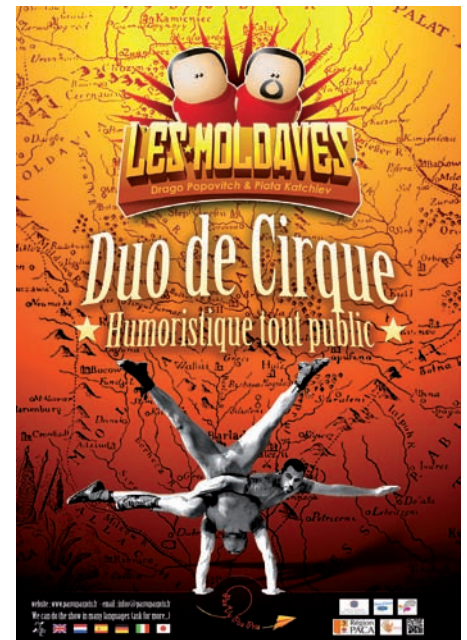
participation demandée de 5 euros par personne

Tombola pendant le repas

Réservation obligatoire (avant le 9/07) en mairie au 04.93.60.40.29

www.commune-lemas.fr

Samedi 13 août (21h)



Deux artistes Moldaves se donnent en spectacle. Equilibriste, jongleur, ils ont la rigueur des pays de l'Est et un certain penchant pour l'alcool de patates. Il y a un chef, figure du héros issu du peuple et l'autre aux ordres, solide petit soldat aux airs empruntés.

Ce duo humoristique accueille en première partie Zarathou, un clown à la recherche de son minuscule, de son invisible rage qui se laisse respirer entre deux cris, deux notes, vers son invincible sage. Zarathou est plein, alors il veut que cela déborde...

Dimanche 31 juillet



L'ADECM organise une journée Ball-Trap à la bergerie Le Clos Madame des Sausses avec la participation de l'association Ball-Trap Club Le Piaf. Cette animation familiale est ouverte à tous : restauration rapide, boissons, crêpes... des jeux seront proposés aux enfants.

Votre été au Mas

Samedi 4 juin : journée de formation à la construction de murs en pierres sèches. Inscription (12 places) : 04.93.60.40.29

Samedi 9 juillet (16h) : A.G de l'ADECM

Dimanche 14 août (15h) : 3ème challenge du Maire (concours de boules)

Samedi 6 août : Fête du Mas sur le thème des Antilles

La fête de l'ADECM se tiendra au village toute la journée du 6 août sur le thème des Antilles.

12h : accueil du public et des officiels
Inauguration de la Montée Marc Alessi
Apéritif offert par l'ADECM et la Mairie
Suivi de l'auberge espagnole (emplacements et couverts fournis)
Ou vente de pan bagnat, desserts, boissons, café, glaces.
Ou réservation à l'auberge du Charamel : 04.93.66.34.69

14h : concours de boules primé (coupes offertes par CNB-TP)
Jeux pour enfants et ados (baby-foot humain gratuit)
Stands de boissons, glaces, café.
Stands d'artisanat local.

15h : musique et danses antillaises

16h : grand LOTO

19h : repas ANTILLAIS sur réservation : menu unique, places limitées (18 €)
Le planteur (apéro)

Entrée : sur un lit de salade, samoussa, acra de morue, chiquetaille
Plat : Colombo de poulet et son riz arc-en-ciel, gratin de cristophine
Dessert : Ananas frais
Boissons : eau, vin rouge, rosé, café.
Chèques de réservation à envoyer à : ADECM 15 montée Barlatier de Mas, Hameau des Sausses 06.910 LE MAS (ou à la Mairie).
Réservations obligatoires avant le 1er Août
Renseignements : 04.93.60.40.29.

21h : Danses et Musique ANTILLAISES par le groupe KARIBANA (entrée libre).

22h30 : BAL avec DJ du groupe (entrée libre).



Patrimoine : appel

Dans le cadre de ses recherches patrimoniales et historiques, la mairie lance un appel aux Massois qui seraient en possession de photos anciennes représentant des Massois, des scènes publiques, des lieux disparus ou actuels. Ces documents peuvent être scannés en mairie sur rendez-vous. Nous recherchons également toute source documentaire parlant de l'histoire du village (internet ou imprimée). Tous ces éléments permettront de poursuivre le travail de recherche sur l'identité de notre village et de ses hameaux.

Entretien des propriétés

La mairie souhaite sensibiliser les propriétaires fonciers de la commune afin de prévoir l'entretien des parcelles boisées (débiter les arbres arrachés au cours des intempéries), des jardins (débroussaillage) surtout ceux situés près des habitations, des arbres et autres végétaux qui obstruent le passage des véhicules aux abords des voies de circulation communales ou départementales (élagage des branches). Des éléments sur la réglementation en vigueur sont disponibles en mairie sur demande.

Permanence du PLIE

Le Plan Local de l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dispose désormais d'un référent basé à la Maison des services publics de Saint-Auban en la personne de Valérie Jeanneau. Cette dernière s'adresse aux demandeurs d'emploi ou personnes en recherche d'une diversification de leur activité. Au cours d'un premier entretien avec le référent, il est possible d'effectuer un diagnostic de chaque situation professionnelle puis de définir si besoin un projet professionnel ou de reconversion, envisager un projet de formation et connaître les contrats aidés ou mesures facilitant l'employabilité des personnes intégrant le dispositif de suivi. Dans le cadre de cet accompagnement, le référent PLIE propose ensuite un parcours individualisé en mobilisant ses réseaux de partenaires institutionnels et informe des possibilités d'emploi sur le territoire. Une permanence a été réalisée en mairie à la demande du maire pour une rencontre avec sept Massois en questionnaire sur leur avenir professionnel, reçus chacun pour une séquence en tête-à-tête de trente minutes permettant un premier échange. Le Maire souligne que « *cette première permanence au plus proche des administrés est un succès. Il s'agit d'un véritable coaching proposé avec un parcours ajusté aux besoins individuels et c'est la raison pour laquelle les Massois sont volontaires. Une expérience à renouveler !* ».



Avis n° 01/2016

Nom et adresse officielle de l'organisme : La commune du Mas
Correspondant : M. le maire – 16 route de Saint-Auban 06910 Le Mas – Tel : 0493604029 –
Objet du marché : AMENAGEMENT VILLAGE
Lieu d'exécution : routes de Saint-Auban et d'Aiglun
Caractéristiques principales :
La présente consultation a pour objet la réalisation de l'opération d'aménagement du village en deux chantiers parallèles :
-l'aménagement de la traversée du village avec pose de dalles, l'installation de barrières de sécurité en zone piétonne, la création d'un pluvial, la création de plateformes pour mobiliers urbains
-la réparation et création de voirie communale : chemin de La Clue, chemin d'accès à la STEP, chemin d'accès au bassin de la Serre, chemin d'accès au bassin du village.
Prestation divisée en lots : non
Durée du marché ou délai d'exécution : trois mois à compter de la notification du marché.
Date prévisionnelle de début des prestations : fin juillet 2016.
Cautionnement et garanties exigées : aucun
Modalités essentielles de financement et de paiement : financement sur fonds propres et subventions, prévus sur le budget 2016. Paiement par mandat administratif.
Justification à produire : DC4.
Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-contre avec leur pondération : Valeur technique de l'offre : 30% - Prix des prestations : 70%
Type de procédure : procédure adaptée d'un marché public de travaux
Date limite de réception des offres : 1/06/2016 à 11h
Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres
Renseignements complémentaires : le marché est exécutoire à compter de sa notification au titulaire par le représentant légal de la collectivité. La prise d'effet du marché commence à la date de réception d'un ordre de service.
Date de publication de l'avis : 16 mai 2016
Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Mairie 16 route de Saint-Auban 06910 Le Mas ou par mail : mairielemas@gmail.com

Fabrice Lachenmaier, Maire du Mas

Commémoration du 8 mai

Pour cette 71^{ème} commémoration, les Massois se sont réunis autour du maire devant le Monument aux Morts de la place Jules Murraire. Dans une brève allocution, Fabrice Lachenmaier a notamment fait un parallèle entre le 8 mai, journée d'armistice et le 9 mai journée de création d'un espace de paix nommé Europe en formulant le voeu que ces deux événements soient retenus dans un seul et même moment de recueillement et de fête. Le Maire a ensuite lu le message du secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la Mémoire. Une minute de silence a été respectée avant que ne résonne la Marseillaise.



L'habitat au coeur du futur projet de territoire

Les Maires de l'ancienne communauté des communes des Monts d'Azur ont répondu présents à l'invitation du service habitat de la CAPG afin de contribuer, par une réflexion collective, à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat du Pays de Grasse. Les thématiques abordées relevaient notamment des stratégies de développement en œuvre sur chaque commune, des opportunités foncières dédiées à l'habitat et des capacités à répondre aux besoins, des modes et outils de production de logements. Marie-Louise Gourdon, vice-présidente déléguée à l'habitat a rappelé les enjeux liés à ce document qui divise en trois zones le territoire, respectant les limites des anciennes communautés de communes. Les représentants du cabinet Guy Taieb Conseil ont évoqué les principes méthodologiques d'élaboration du document issu d'une concertation étroite avec tous les élus. Actuellement situé en phase de diagnostic, le PLH définira des programmes d'action à l'été 2016. Une première étape démontre une forte progression du nombre de résidents entre 2007 et 2013 (+447 habitants) sur le territoire des 12 communes constituant le « haut-pays » mais aussi la création d'environ 30 logements par an alors que sur la même période, le territoire perdait 57 emplois, et que les 20/25



ans mais aussi les personnes à partir de 65 ans avaient plutôt tendance à quitter les villages. Les élus ont ensuite débattu des freins à l'attractivité des communes en proposant des pistes de travail : organisation d'un meilleur transport collectif, arrivée de la fibre optique, aménagement et valorisation des centres-villages, renforcement de l'offre de santé, rénovation du parc ancien par la réhabilitation énergétique... pour favoriser le développement économique (télétravail, tourisme), la création d'emplois et finalement le repeuplement. Les maires ont affirmé leur volonté d'œuvrer dans l'accompagnement des projets d'installation de nouveaux résidents, à travailler sur le renforcement des services au public (poste d'essence, distributeur de billets, agent de convivialité...), conscients que la question de l'habitat est un élément déterminant du futur projet de territoire.

Webcam : l'info en direct

La commune s'est dotée d'une première webcam placée sur la façade de la mairie qui retransmet en direct une image de l'entrée du village coté Saint-Auban, actualisée toutes les minutes permettant de visualiser l'état de la route et du ciel. Outre cette information de base, quelques éléments météorologiques sont aussi disponibles comme par exemple la température ou le niveau d'hydrométrie.

Toutes ces données sont consultables gratuitement sur un site dédié mais également sur la page d'accueil du site officiel de la mairie et même sur un smartphone en envoyant lemas par SMS au 07 68 44 58 22 pour recevoir les relevés météo (service gratuit).

« Ce nouveau dispositif permet à ceux qui doivent prendre la route en direction du village de vérifier la météo à tout moment de la journée, y compris en-dehors des heures d'ouverture de la mairie pendant lesquelles cette information est souvent délivrée au téléphone par la secrétaire de mairie devenant madame météo » déclare le maire. Pour compléter, la commune envisage d'instal-



ler une seconde webcam au col de Bleine, point stratégique de liaison entre Andon et Le Mas et dont les informations intéresseront les usagers des différents villages tout comme les agents en charge de l'entretien de la voirie.



L'AGENDA...

14/04 : réunion du PLIE au Mas, réunion préparation formation pierres sèches
16/04 : réunion de l'ADECM



19/04 : réunion Habitat à Saint-Auban
21/04 : Conseil d'administration du Théâtre de Grasse (maire présent).
22/04 : CAPG : plénière sur ArômeGrasse
24/04 : rdv avec le curé J.Jobert au sujet des reliques du Mas
26/04 : réunion au Mas sur projet auberge Briançonnet avec CAPG
27/04 : réunion de la CLECT (CAPG), installation tests webcam mairie
29/04 : entretiens d'embauche Contrat d'avenir
3/05 : commission déchets de la CAPG (A.Fino)
4/05 : permanence du PLIE au Mas
5/05 : préparation camp été des scouts
8/05 : entretien d'embauche, commémoration
15/05 : conseil municipal, conseil consultatif des citoyens

Information SPANC

La municipalité informe tous les propriétaires non raccordés au réseau d'assainissement collectif que le contrôle des fosses septiques est obligatoire. Les propriétaires qui n'auront pas réalisé ce contrôle au 31/12/2016 devront s'acquitter du prix d'une visite, augmenté de 100% (soit près de 200 €) conformément à la décision 76/2014. Pour plus de renseignements, contactez la mairie.

Relevé des compteurs

La régie des eaux va procéder au relevé des compteurs d'eau potable entre le 20 et le 26 juin. Un second relevé sera réalisé en septembre 2016. Veuillez vérifier l'état de votre installation et la rendre accessible le cas échéant aux agents assermentés.

Stères de bois

Des stères de bois (pin) de chauffage pourraient être disponibles cet été. Les personnes intéressées doivent se faire renseigner en mairie : 04.93.60.40.29